

Commune de BAGE-DOMMARTIN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 article 107 « Amélioration de la transparence financière »

- Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne.
- Dans un délai maximum de 2 mois avant l'examen du budget, le maire des communes de plus de 3 500 habitants présente au conseil municipal, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Il est désormais pris acte par une délibération spécifique du débat au conseil municipal.

1. Contexte général : situation économique et sociale

1.1. Situation globale

1.1.1. Zone euro :

L'année se caractérise par un très fort ralentissement de la croissance au niveau de l'Europe. Cette régression est essentiellement due à la pandémie du Covid 19 qui a fortement influé sur le premier semestre 2020. Les projections macroéconomiques pour la zone Euro établies par les services de la Banque Centrale Européenne (BCE) et publiées en décembre 2020 prévoient une nette décroissance du Produit intérieur Brut (PIB) en volume, revenant d'une croissance de 5,3% en 2019 à -7,3% en 2020 due aux mesures économiques prises par les gouvernements pour ralentir les effets désastreux de la pandémie.

L'orientation budgétaire caractérisée par des plans de relances économiques et des mesures de protection sociales a néanmoins été légèrement expansionniste en 2020 et devrait être poursuivie en 2021. Parallèlement, l'investissement des entreprises devrait repartir, dans un contexte sanitaire de vaccination généralisée, laissant espérer un retour des bénéfiques et une meilleure utilisation des capacités de production.

L'inflation moyenne est restée stabilisée à moins de 1,0 % en 2020. Les prévisions sont en augmentation pour 2021.

La moyenne des anticipations d'inflation à plus long terme demeure stable mais inférieure à l'objectif d'un taux global de 2% après lequel la BCE court depuis 2013. Le taux d'épargne des ménages a augmenté sensiblement en 2020 et devrait permettre d'espérer un retour de l'accroissement de la demande consommateurs.

En résumé pour la zone Euro :

- tendance baissière pour le PIB avec +5,3% en 2019 et - 7,3% prévue en 2020, +3,9% en 2021 et 4,2% en 2022
- consommation privée fortement réduite pour l'année 2020
- consommation publique en régression pour réaffectation des moyens à la lutte contre la pandémie
- taux de chômage contrôlé grâce aux mesures publiques
- Inflation contrôlée avec une prévision d'augmentation continue de 0,2% en 2021/2022 pour atteindre 1,4% en 2023

1.1.2. France :

La croissance française a été fortement affectée par la pandémie qui a touché le marché mondial dès le début de l'année 2020. L'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à -9%. Il est intéressant de se pencher sur la décomposition de cette baisse selon les trois éléments constitutifs en Comptabilité Nationale :

-L'approche « Production » reflète les forts contrastes sectoriels inhérents à la crise actuelle, les pertes d'activité étant conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures d'endiguement sanitaire. Le recul de 9% sur l'année est surtout un recul des services marchands (contribution de 5 points) en particulier des transports, de l'hébergement, de la restauration, du commerce et des services aux ménages. La construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés en particulier pendant le premier confinement, avant d'apprendre « à vivre avec le virus » via les protocoles sanitaires et télétravail.

-Selon l'approche « Demande » près de 8 points des 9% de recul du PIB sont liés à la contraction de la demande intérieure et 2 points à celle du commerce extérieur. La consommation des ménages qui représente plus de la moitié de la demande pèse lourd dans cette contraction mais a moins chuté que le PIB à l'inverse des exportations.

-Enfin l'approche « Revenu » traduit les soutiens budgétaires massifs qui ont visé à protéger les revenus et le tissu productif, même si en la matière des disparités existent entre les ménages et les entreprises. Ainsi en moyenne annuelle, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ne baisserait que de l'ordre de 0,3% en 2020. Cela traduit notamment le fait que, grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité.

Le taux de marge des entreprises perdrait quant à lui près de 4 points en moyenne sur l'année. La plus grande partie des pertes de revenu liées à la crise serait prise en charge par le compte des administrations publiques.

Avec 2021 devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes. L'espoir est en particulier que la vaccination permette de juguler l'épidémie et de lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. L'hypothèse d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire devrait permettre d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier.

La chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi 2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par des mesures d'endiguement, activités qui représentent près de 10% du PIB français.

(Note de conjoncture INSEE de décembre 2020)

Projet de Loi de finances 2020

Stabilité des dotations

Conformément aux promesses prises en début de mandat, le gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront même en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros l'année prochaine pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

Dans le détail des crédits seront provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal, le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros et les crédits de paiement sur les dotations d'investissements augmenteront de 0,15 milliard d'euros.

Conjointement la DGF sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements soit 26,8 milliards au total.

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros mais aussi des communes d'outre-mer qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

Investissements

Pour soutenir l'investissement local les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux après avoir obtenu cette année un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation au soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation au soutien au développement des départements (DSID) et de la dotation de la politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

L'investissement du bloc communal est tout aussi incertain. Notamment à cause des retards de chantiers accumulés durant le confinement, le 30 septembre « les dépenses d'investissements étaient inférieures de 18% pour les communes et de 13% pour les EPCI à la même date en 2019 ».

Taxe d'habitation

Ce PLF 2021 sera aussi marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH) votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités ; 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'état de 17 milliards d'euros au total.

Automatisation du FCTVA

L'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif est de passer d'une exigibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mis en œuvre de façon progressive sur 3 ans : en 2021 automatisation pour les collectivités de régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ».

2. Situation de la collectivité

La commune parvient à dégager un solde d'exécution de 435 094,02 € en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cela est lié à un strict contrôle des dépenses de fonctionnement de charges à caractère général et rendu possible grâce au maintien de l'augmentation sensible des dotations de l'état dans le cadre du processus de fusion de communes. Cette progression des dotations de l'Etat permet à la collectivité de développer un modèle de fonctionnement qui vise à dégager des marges de manœuvre en investissement ; en cette matière, les investissements ne nécessitant pas de charges de fonctionnement complémentaires ont été et seront privilégiés.

2.1. Recettes de fonctionnement

2.1.1. Fiscalité

	2017 BLV	2017 DOM	2018 BLV	2018 DOM	2019	2020
Taxe d'habitation						
Base	3 755 000	857 500	3 863 000	866 100	5 029 000	5 187 000
Taux	11,03 %	12,26 %	11,65 %	12,26 %	12,26 %	12,26%
Produit	414 176	105 130	450 040	106 184	616 555	635 926
Taxe sur le foncier bâti						
Base	2 283 000	631 300	2 715 000	641 000	3 462 000	3 576 000
Taux	9,79 %	9,26 %	9,79 %	9,53 %	9,79 %	9,79 %
Produit	223 506	58 458	265 799	61 087	338 930	350 090,40
Taxe sur le foncier non bâti						
Base	201 100	88 400	202 700	89 400	299 100	303 100
Taux	40,92 %	42,94 %	41,93 %	42,94 %	42,94 %	42,94 %
Produit	82 290	37 959	84 992	38 388	128 434	130 151

2.1.2. Détails des recettes réelles de fonctionnement

	2018	2019	2020
Atténuation de charges (remboursement assurance personnel...) 013	41 317,98	13 967,11	4 485
Produits des services (cimetières, garderie, cantine...) 70	246 015,66	218 359,43	164 208
Impôts et taxes (taxes foncières...) 73	1 092 107,07	1 176 130,74	1 303 669
Dotations, subventions et participations 74	1 002 515,33	1 018 029,19	1 012 842
Autres produits de la gestion courante (revenus des immeubles...) 75	28 595,04	30 932,16	24 764
Produits financiers 76	288,50	0	0
Produits exceptionnels (remboursement assurance...) 77	43 538,94	26 634,26	9 852

La commune de Bâgé-Dommartin établira son budget 2021 en reprenant le montant de DGF de 2020 soit 464 851 €. Pour ce qui concerne les dotations, il faudra tenir compte de la réduction sensible de la dotation de solidarité rurale (dont le montant global était de 403 164 € dans le réel 2020) qui intégrait une subvention exceptionnelle versée à l'occasion de la fusion de communes.

2.2. Dépenses de fonctionnement

2.2.1. Dépenses de personnel

La masse salariale constitue la première dépense budgétaire de la commune (46,04 % des dépenses réelles en 2020 hors excédent de dépenses de fonctionnement). L'évolution des effectifs tient essentiellement compte des mouvements de départ et des remplacements pour un effectif global stable. En 2021, nous profiterons du départ en retraite d'un agent technique pour renforcer l'encadrement de l'équipe technique.

Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	2018	2019	2020
64111 rémunération principale (titulaire)	465 460,85	456 546,71	465 244
64118 Autres rémunérations (primes)	61 376,88	63 855,24	69 191
64131 – Rémunération (contractuel)	88 389,40	103 655,26	78 278
Autres (charges sociales)	318 969,37	318 422	321 263
	934 196,50	942 479,85	933 976

2.2.2. Subventions

Après un fléchissement en 2019 et 2020 dû à la baisse des dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales, la commune de Bâgé-Dommartin propose la poursuite du soutien aux associations pour 2021, en rappelant l'obligation d'une demande écrite formulée par les associations qui les demandent. En outre, il faut noter que nous avons été contraints d'affecter en 2020 celles versées à Bâgé-Evasion dans un autre compte comptable 6281 « Concours divers » ce qui explique la forte variation des sommes comptabilisées.

Subventions versées 6574	2018	2019	2020
	23 361,91	36 427,96	6 342

2.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les charges générales constituent le second poste en valeur pour le budget communal. Les principales dépenses courantes sont réalisées dans le chapitre 011 (charges à caractère général). Outre la hausse constante des biens, matériaux et fluides, il est à noter que les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'inscrivent dans ce chapitre et permettent notamment de récupérer la TVA sur les comptes 615221 et 615231. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, la commune terminera le programme trisannuel de voirie. Il faudra donc prévoir un nouveau programme pour les exercices 2022 à 2024 inclus.

Chapitre 011- Charges à caractère général	2018	2019	2020
	617 257,44	770 411,85	697 035

Autres dépenses de fonctionnement	2018	2019	2020
Atténuations de produits 014	5 442	9 505	11 035
Autres charges de gestion courante 65 (SIEA, SIVOS, SIVU)	323 017	358 811	284 479
Charges financières 66	80 136	72 372	65 678
Charges exceptionnelles 67	1 272	2 119	2 362
Dotations aux provisions 68	0	0	0
Dépenses imprévues de fonctionnement 022	0	0	0
TOTAL	409 868	442 808	363 554

Depuis 2018, les participations communales dues au SIEA pour divers projets sont incluses dans le chapitre 65 « autres charges de gestion courante ». En 2019 et 2020, a donc été comprise dans ce chapitre la participation communale des aménagements des abords de l'école de Dommartin.

2.3. Section d'investissement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

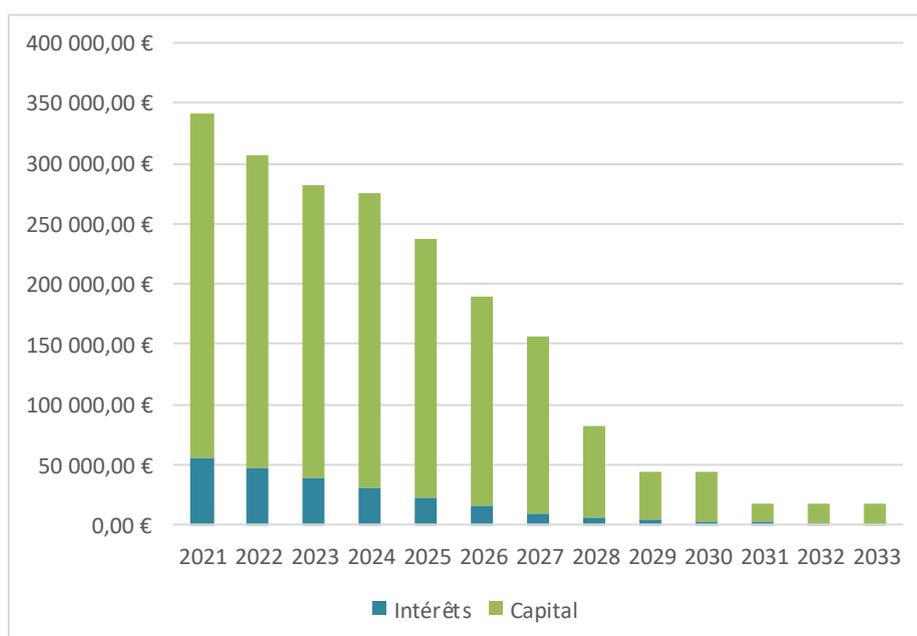
En 2021, la commune déboursera 341 040,55 euros d'annuité soit moins de 81,20 euros par habitant contre 82,6 euros en 2020 et une moyenne nationale de 92 euros pour notre catégorie de commune.

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	341 040,55 €	56 265,00 €	284 775,55 €	1 772 745,32 €
2022	307 353,34 €	46 831,80 €	260 521,54 €	1 487 969,77 €
2023	281 838,85 €	38 374,57 €	243 464,28 €	1 227 448,23 €
2024	275 322,80 €	30 132,14 €	245 190,66 €	983 983,95 €
2025	237 009,02 €	22 014,28 €	214 994,74 €	738 793,29 €
2026	188 885,57 €	15 503,99 €	173 381,58 €	523 798,55 €
2027	156 717,42 €	9 928,26 €	146 789,16 €	350 416,97 €
2028	81 910,31 €	5 666,58 €	76 243,73 €	203 627,83 €
2029	44 047,89 €	4 226,21 €	39 821,68 €	127 384,10 €
2030	44 047,89 €	3 241,02 €	40 806,87 €	87 562,42 €
2031	17 088,73 €	2 220,89 €	14 867,84 €	46 755,55 €
2032	17 088,73 €	1 514,67 €	15 574,06 €	31 887,71 €
2033	17 088,73 €	775,08 €	16 313,65 €	16 313,65 €

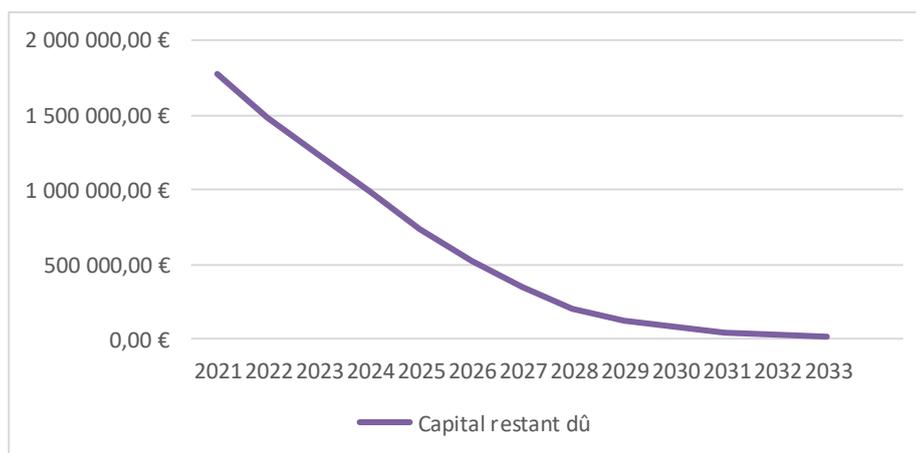
2.3.1. Dette

L'annuité en capital pour 2021 est de 284 775,55 euros pour un capital restant dû de 1 772 745,29 euros.

Le tableau ci-dessus indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune est endettée jusqu'en 2033. Le graphique suivant permet une meilleure représentation du profil d'extinction de la dette.



Ce graphique d'extinction de la dette montre un décrochage progressif qui s'accroît à partir de 2023.



2.3.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2021 sont en cours d'élaboration ; se reporter aux orientations par politique publique projets.

	2018	2019	2020
Immobilisations incorporelles 20	0	0	14 460
Subventions d'équipement versées 204	7 500,84	300 000 (Gymnase intercommunal)	0
Immobilisations corporelles 21	27 527,01	23 993,08	163 971,08
Dépenses d'équipement (opérations)	105 267,24	375 963,04	130 511
Dotations, fonds divers et réserves 10	103 428,19	187	0
Emprunt et dettes assimilées 16	263 587,98	282 402,84	281 095

En 2019, les dépenses d'équipements ont été axées sur la fin des travaux d'aménagement des abords de l'école de Dommartin. En 2020, nous avons dû tenir compte des effets de la Covid 19 et la mise en place des PAV a représenté l'essentiel des investissements avec l'entretien des bâtiments. Le programme de l'aménagement des abords des établissements scolaires à Bâgé-la-Ville a été lancé et figurent dans les restes à réaliser (RAR).

2.3.3. Recettes d'investissement

	2018	2019	2020
Subventions d'investissement (renseigné et non renseigné) 13	33 074,07	48 086,40	89 876
Emprunts et dettes assimilées	300 000	0	0
Dotations, fonds divers et réserves (avec excédent de fonctionnement capitalisé)	480 135,49	442 400,50	545 998,70

2.4. Synthèse (résultats sans reprise des exercices précédents)

	2018	2019	2020
Fonctionnement recettes A	2 454 859,52 €	2 484 052,89 €	2 519 823,43 €
Fonctionnement dépenses B	2 043 012,27 €	2 165 004,80 €	2 028 281,01 €
dont charges financières F	80 136,54 €	72 372,32 €	65 678,00 €
Résultat comptable A -B=R	411 847,25 €	319 048,09 €	491 542,42 €
Investissement recette C	894 899,21 €	499 791,74 €	669 590,3 €
Investissement dépense D	507 803,26 €	982 545,96 €	590 037,20 €
dont remboursement d'emprunt et dettes assimilées G	263 587,98 €	282 042,84 €	281 905,00 €
Besoin ou Capacité d'Investissements résiduel D - C = E	-387 095,95 €	482 754,22 €	-79 553,10 €
Résultat d'ensemble R-E	798 943,20 €	-163 706,13 €	571 095,52 €
Excédents bruts de fonctionnement (A-(B-F)) = I	491 983,79 €	391 420,41 €	557 220,42 €
Capacité d'Autofinancement = CAF I-F=H	411 847,25 €	319 048,09 €	491 542,42 €
CAF nette du remboursement en capital des emprunts H-G	148 259,27 €	37 005,25 €	209 637,42 €
Encours de la dette (fin d'année)	2 335 883,19 €	2 053 840,36 €	1 772 745,29 €
Annuité de la dette (réel)	344 971,42 €	355 410,22 €	346 389,26 €
Ratio encours dette/ CAF nette	15,76	55,50	8,46

Il est à noter que le tableau est un bilan de l'année N sans tenir compte des restes à réaliser de N+1.

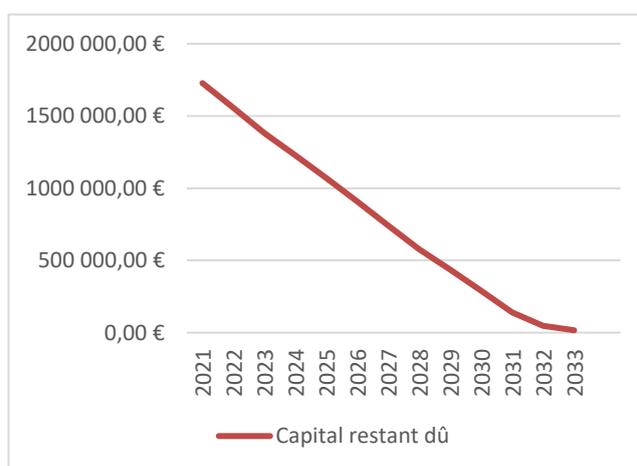
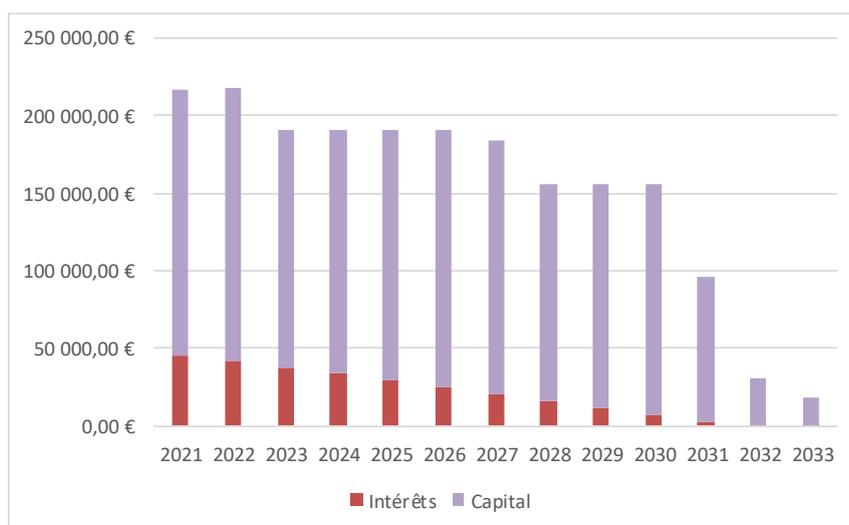
Pour les années 2018 et 2019, il est important de souligner qu'un emprunt de 300 000 € a été inscrit dans les recettes de l'année 2018 mais que la dépense n'a été comptabilisée qu'en 2019. Ce décalage fausse les ratios.

Budgets annexes : assainissement

Structuration de la dette et projection

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	216 860,45	45 860,60	170 999,85	1 727 094,96
2022	217 934,95	42 439,92	175 495,03	1 556 095,11
2023	191 440,38	38 003,67	153 436,71	1 380 600,08
2024	191 440,37	33 764,60	157 675,77	1 227 163,37
2025	191 440,37	29 383,19	162 057,18	1 069 487,60
2026	191 440,37	24 854,23	166 586,14	907 430,42
2027	184 537,47	20 250,18	164 287,29	740 844,28
2028	156 350,96	15 807,39	140 543,57	576 556,99
2029	156 350,96	11 446,85	144 904,11	436 013,42
2030	156 351,07	6 937,35	149 413,72	291 109,31
2031	96 489,42	2 825,95	93 663,47	141 695,59
2032	30 666,69	687,35	29 979,34	48 032,12
2033	18 253,91	201,13	18 052,78	18 052,78

Le tableau ci-dessus indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune est endettée jusqu'en 2034. Le graphique ci-dessous d'extinction de la dette du budget assainissement montre un décrochage progressif.



3. Perspectives locales 2021

Les lignes directrices du budget 2021 qui sera soumis au vote du Conseil municipal en avril 2021 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : probable augmentation des taux communaux après l'harmonisation des taux suite à la création de la commune nouvelle et le blocage du taux de la taxe d'habitation.
2. Dépenses : poursuite de la stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, maintien des concours au tissu associatif, entretien constant du patrimoine, réalisation du programme pluriannuel d'entretien des voiries.
3. Endettement : sécurisation et stabilisation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement donnant la possibilité d'envisager un ou des investissements dans le cadre du mandat.
4. Investissement : poursuite des projets structurants avec un contrôle au niveau des charges induites. Prise en compte des restes à réaliser (exemple pour 2021 : aménagement de l'accès à l'école maternelle de Bâgé-la-Ville).

3.1. Le budget de fonctionnement 2021

3.1.1. Orientations des recettes

- Maintien du niveau des recettes avec attention particulière sur les produits des services (garderie, cantine, location de salles...) tout en permettant l'accès aux services publics sans augmentation.
- Evolution du prix de l'eau assainie pour équilibrer le budget fonctionnement de l'assainissement.
- Evolution de la pression fiscale communale au-delà de la dernière phase de l'harmonisation dans le cadre de la création de la commune nouvelle.

3.1.2. Orientation des dépenses

- Poursuite du cadrage strict des dépenses de fonctionnement.

3.2. Le budget d'investissement 2021

Les investissements à venir en 2021 devront être financés prioritairement avec les marges de manœuvre dégagées (capacité d'autofinancement et fonds de roulement). Une réflexion sera conduite sur le programme du mandat qui tiendra compte de la réduction de la dotation rurale et de la politique de relance du gouvernement suite à la pandémie de la Covid19 notamment sur les investissements relatifs aux économies d'énergie et à la lutte contre le réchauffement du climat. Cette réflexion devra également intégrer les besoins futurs des différentes catégories de notre population.

4. Les orientations budgétaires 2021 par politique publique

Voici les principales perspectives qui seront étudiées par le conseil municipal en fonction des disponibilités financières et techniques qui devront tenir compte de la lutte contre la pandémie et des mesures gouvernementales correspondantes.

4.1.Sport, culture, vie associative

- Poursuite de la coopération au niveau sportif dans le cadre du SIVOS
- Relance d'un programme important d'animations à la Médiathèque
- Maintien des aides et soutien à la vie associative

4.2.Solidarité, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées

- Rétablissement des propositions en faveur des personnes âgées (colis de Noël, ...)
- Renforcement des actions de soutien du CCAS

4.3.Scolaire et jeunesse

- Soutien aux actions de développement du numérique dans les écoles
- Réflexion sur la structure des bâtiments scolaires
- Aménagement des cours d'école

4.4.Bâtiments - patrimoine

- Suite et fin de la programmation « ADAP »
- Poursuite du programme entretien des bâtiments
- Réalisation d'un inventaire des bâtiments publics suivi d'un diagnostic de leur état et leur destination future

4.5.Voiries, espaces publics, espaces verts et cimetières

- Relance d'un nouveau programme pluri annuel de réfection de voies communales 2022-2024
- Réaliser le réaménagement du secteur autour de l'école maternelle Jacques PREVERT à Bâgé-la-Ville
- Poursuite du soutien aux programmes de création des espaces verts dans l'optique du label régional
- Cimetières : poursuivre l'achat d'équipements et la gestion des concessions
- Réfection et aménagement des aires de jeux
- Etablissement d'un plan pluriannuel de renouvellement du matériel technique
- Réflexion sur les cheminements doux

4.6.Environnement

- Poursuivre le diagnostic et remise en état des réseaux
- Réflexion d'un Plan Communal de Sauvegarde

4.7.Informatique, communication et téléphonie

- Réflexion sur d'autres moyens de communication (autre que le bulletin)
- Refonte du site internet
- Optimisation en matière de téléphonie et poursuite du renouvellement informatique mairie/médiathèque
- Mise en œuvre du RGPD (règlement général sur la protection des données)

4.8.Personnel et formation

- Poursuite de la formation en matière de premiers secours
- Etablissement du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

4.9.Urbanisme

- P.L.U.I : Poursuite des travaux avec le bureau d'étude en lien avec le SCOT

4.10. Conseil municipal Jeunes

- Soutenir les projets proposés par le Conseil municipal jeunes 2020/2021